Baudin, ministre des travaux publics; de Lanessan, ministre de la marine, et leurs chefs de cabinet, MM. Deloncle, Lavy, Déjean, Honorat et André Dejean; MM. Roujon, directeur des beaux-arts; Morel, gouverneur du Crédit foncier; Christophle, ancien gouverneur.

Les différentes associations de presse étaient représentées par leurs présidents ou vice-présidents respectifs.

Les grandes compagnies de chemins de fer étaient également représentées par leurs distingués secrétaires généraux MM. Lacan (Compagnie du Nord), Fonlon (Compagnie de l'Ouest) et Polack (Compagnie de l'Etat).

Citons encore parmi les invités de l'association MM. Henri Augu, l'un des doyens de l'association; Delaunay, ancien notaire; Lucien Hesse, Ratier et Fleuret, avoués près la cour d'appel; Jean-Paul Laurens, Carolus-Duran, etc.

Enfin, parmi les membres de l'association qui assistaient au banquet, MM. Paul Strauss et Jules Claretie, vice-présidents, Mmes Marguerite Durand et Hélène Sée, membres de l'association.

Au dessert, M. Ranc, président de l'association, a donné lecture d'une lettre de M. Waldeck-Rousseau qui, par suite d'une très grande fatigue, n'a pu venir assister au banquet, et qui exprime ses souhaits de longue durée et de prospérité pour l'association.

M. Ranc, commentant cette lettre, dit que personne ne contestera au président du conseil son droit au repos du dimanche. (Rires.)

M. Ranc a ensuite remercié les ministres présents au banquet et il leur a souhaité, en faisant allusion à leur présence au banquet de l'année dernière, de les retrouver à celui de l'année prochaine.

Il a souhaité la bienvenue à M. Morel, gouverneur du Crédit foncier, auquel les associations de presse doivent leur prospérité et leur fortune, et à M. Carolus-Duran, président de la Société des beaux-arts et aux secrétaires généraux des compagnies de chemins de fer.

Il a adressé des remerciements aux membres du comité du contentieux et aux représentants des associations de presse. « Nous sommes, a-t-il dit, des soldats de la même armée, compagnons du même travail. Des liens communs nous unissent. »

M. Ranc a bu à la presse libre, mais consciente de ses responsabilités et des devoirs que la liberté lui impose, à la presse qui se fait respecter en se respectant elle-même.

Après les applaudissements qui ont salué ces paroles, M. de Lanessan, ministre de la marine, a exprimé le souhait que les journalistes soient plus justes et plus aimables pour le gouvernement. Le meilleur moyen pour eux de le devenir serait de passer à leur tour au ministère; ils en connaîtraient les ennuis, les responsabilités et les amertumes. Le ministre a terminé en buvant aux progrès incessants de la presse et à M. Ranc, président de l'association.

Enfin, M. Morel, gouverneur du Crédit foncier, et M. Gaston Jollivet, ce dernier au nom de l'Association des journalistes parisiens, ont remercié M. Ranc des paroles de bienvenue qu'il leur a adressées. M. Gaston Jollivet, s'associant notamment aux paroles de paix prononcées par le président de l'Association des journalistes républicains, a souhaité lui aussi que la colonne aux invectives reste éternellement sur le marbre.

---

Hier, après midi, la section de Saint-Mandé de la Ligue des droits de l'homme a célébré au restaurant de la Tourelle sa fête d'inauguration, en présence d'une foule de plus d'un millier de personnes. M. Gourdault, ancien maire, président de la section, présidait. M. Trarieux, sénateur, a, dans un éloquent discours, montré le double but de la Ligue des droits de l'homme, qui est, d'une part, d'enseigner les principes républicains contenus dans la Déclaration de 1789 et, d'autre part, de défendre quiconque serait victime d'abus de pouvoir ou de déni de justice. Il a rappelé le mot prophétique de Tolstoï disant qu'il serait salutaire que la France eût une crise morale. « Cette crise, nous l'avons eue, dit M. Trarieux, elle nous a donné une leçon salutaire, car nous avons compris, grâce à elle, que nous nous devions plus de justice les uns aux autres. »

Après une conférence de M. René Dubreuil sur le « Mariage civil », la cérémonie s'est terminée par un concert.

---

On nous écrit de Lille :

Le conseil municipal socialiste de Lille a voté un vœu en faveur du monopole de l'alcool; un vœu demandant le retrait des troupes du territoire de Montceau-les-Mines.

La commission des hospices a décidé de poursuivre devant le tribunal civil la restitution à la ville et à la Faculté de l'Etat des services de l'hôpital de la Charité, dont un arrêté du maire de Lille, en 1875, a donné la jouissance à la Faculté catholique de médecine.

---

LES GRÈVES

On mande de Montceau-les-Mines :

Une nouvelle tentative de conciliation a été faite hier par le juge de paix. Elle n'a pas abouti.

Après la manifestation habituelle, une réunion a eu lieu place de l'Hôtel-de-Ville. Le maire, M. Bouveri, a fait voter par les grévistes la continuation de la grève.

M. Canac, procureur de la République de Chalon-sur-Saône, est ici en permanence.

On nous télégraphie de Chalon-sur-Saône :

Les ouvriers et ouvrières de l'usine industrielle de ferblanterie Juillet se sont mis en grève ce matin. Le motif de cette grève est le suivant : Un ouvrier, M. Benasse, ayant un travail à faire aux pièces demanda un prix un peu élevé pour la façon; M. Juillet ayant refusé, tous les ouvriers quittèrent l'usine avec M. Benasse.

# AU JOUR LE JOUR

## La conférence de M. de Vogüé

Nous recevons ce matin la lettre suivante :

*4 février 1901.*

Monsieur le directeur,

Hier soir, avant qu'une seule parole eût été prononcée à l'Institut populaire du 5e arrondissement, le *Temps* donnait à entendre que les hommes réunis dans cette salle y portaient un dessein contraire à celui des fondateurs d'autres universités populaires, qui ne se proposent « ni d'endoctriner, ni d'embrigader leurs adhérents ». Venait ensuite cette phrase, si bien louée : « Je ne crois pas prêter aux fondateurs » de l'Institut populaire un dessein qui leur soit » étranger, ou colorer faussement leur entreprise, » si je dis qu'étant, chacun pris à part, plus dogmatiste que nous, et qu'étant en outre, tous ensemble, liés par plus de croyances communes, ils » doivent aspirer à répandre non des curiosités et » l'emploi d'une méthode, mais la vérité, ou ce » qu'ils appellent de ce nom. Leur objet n'est pas » tant d'enseigner à penser que d'enseigner ce qu'il » convient de penser. Si, par un hasard, ils ne » réussissaient qu'à susciter la contradiction ou la » critique, ils ne seraient pas contents. Nous, cela » nous serait égal, pourvu que la contradiction fût » sérieuse et de bonne foi. »

Il y a bien de la superbe chez ce « *nous* » mystérieux qui se réserve le monopole d'enseigner à penser : et voilà du dogmatisme, ou je ne m'y connais pas. Mais peu importe! Combien ces insinuations étaient gratuites, vous le savez aujourd'hui, si un de vos rédacteurs a assisté à notre première réunion. J'ai appelé la contradiction et la critique des idées. J'ai engagé nos auditeurs à fréquenter les diverses universités populaires, à comparer les doctrines, l'esprit, les méthodes, et à choisir librement entre les solutions qu'on donnerait ici et là, aux questions historiques ou sociales. Je leur ai dit qu'à mon sens le principal effort de cet enseignement populaire devrait porter sur la diffusion des sciences physiques et naturelles, et que notre plus haute ambition serait de susciter, d'échauffer la vocation de quelque jeune fils du peuple, qui n'attendait peut-être que l'étincelle pour rendre à la France un Flourens, un Claude Bernard, un Pasteur. J'ai émis le vœu que notre entreprise fût placée tout d'abord sous le patronage de Pasteur, de son esprit, de sa méthode; je m'en suis remis à cette haute autorité du soin de définir les vastes domaines où la science est souveraine, et ceux où elle ne peut pas se substituer aux secours que l'éternelle inquiétude du cœur cherche ailleurs. Enfin j'ai rappelé avec insistance la phrase de ce même Pasteur que je voudrais voir gravée sur les portes de toutes nos écoles : « La » science dans notre siècle est l'âme de la prospé- » rité des nations et la source vive de tout progrès. » Sans doute, la politique, avec ses fatigantes et » quotidiennes discussions, semble être notre guide. » Vaine apparence! Ce qui nous mène, ce sont » quelques découvertes scientifiques et leurs appli- » cations. »

Permettez-moi d'ajouter que, si je me suis fait le répondant de ces jeunes professeurs, si j'ai accepté de présenter leur programme à un public dont j'ignorais la composition, il y avait peut-être quelques motifs de ne mettre en doute ni leur sincérité ni la mienne. En communiquant leur savoir à des auditoires populaires qui veulent s'instruire, ces jeunes gens, comme les émules des autres universités, répondent à l'appel que j'adressais, il y a déjà onze ans, à ceux qui avaient alors vingt ans. Je n'ai certes plus mes illusions d'alors; les faits m'ont renseigné sur le désintéressement et le courage de nos modernes Girondins; et je sais combien sera difficile une tâche de pur dévouement, dans l'âpre bataille engagée de tous côtés pour « endoctriner et embrigader » notre peuple, suivant vos propres expressions. N'importe, c'est un devoir et un honneur de la tenter. Personnellement, je devrais échapper au reproche de vouloir « embrigader » qui que ce soit. Pour qui et pour quoi? Isolé, indifférent aux partis que je regarde avec la curiosité tranquille de l'historien, vous n'ignorez pas que j'ai volontairement renoncé au mandat politique qu'on m'avait imposé dans mon pays d'origine, et que j'y ai renoncé parce que je suis profondément pénétré des vérités renfermées dans la phrase de Pasteur.

Il faudrait cependant admettre que des hommes d'étude, très enclins à rester chez eux et n'ayant à gagner que des injures lorsqu'ils font acte de bons citoyens, peuvent agir sans autre arrière-pensée que l'accomplissement d'un devoir social. Nous sommes suspects, dites-vous en substance, parce que nous avons un ensemble de croyances communes; c'est peut-être une raison suffisante pour que nous ne laissions pas à d'autres tout l'honneur d'une œuvre utile et qui répond aux besoins de notre temps. Si notre modeste tentative doit être étouffée par la violence, — on a déjà vu, hier soir, que certains dogmatistes à rebours en avaient bonne envie, — ce sera dans l'ordre, et conforme aux mœurs de la liberté française, qui consiste à bâillonner les contradicteurs. Mais que nous soyons tout d'abord dénoncés et mis en suspicion dans un journal qui défend, en thèse générale, la tradition des libres débats d'idées, c'est de quoi s'étonneront à bon droit vos lecteurs impartiaux.

Veuillez agréer, monsieur le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée.

E.-M. DE VOGÜÉ.

La conférence à laquelle se réfère cette lettre a eu lieu, hier soir, sans autre incident qu'une question posée par l'un des auditeurs qui paraissait représenter dans la salle, avec quelques amis, des habitués des « universités populaires ». Il a demandé un supplément d'explication sur le but et l'esprit de la nouvelle organisation. M. Sangnier a répondu, comme M. de Vogüé l'avait déjà dit, que les professeurs ne seront pas neutres, en ce sens qu'ils diront toute leur pensée et affirmeront toutes leurs convictions.

Les organisateurs font observer qu'aucune personnalité nationaliste n'a voulu collaborer à la fondation nouvelle et n'a été sollicité de le faire.

La séance a été levée aux accents de la *Marseillaise*.

---

## Les obsèques de M. Le Roux

Les obsèques de M. Gabriel Le Roux, ancien préfet du Rhône, dont nous avons raconté la fin tragique, ont été célébrées ce matin, à dix heures, à l'église Saint-Honoré-d'Eylau, au milieu d'une très grande affluence de personnalités politiques et mondaines.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Charles Dupuy, ancien président du conseil, Autran, secrétaire général de la préfecture de la Seine, Bouffier, sénateur du Rhône, René Brice, député d'Ille-et-Vilaine, Chevalier, Bonhomme, ancien chef de cabinet de M. Le Roux.

Le deuil était conduit par M. Félix Le Roux, avocat à Beauvais, frère du défunt, M. Emile Simmonds, consul général d'Haïti, son beau-père, et MM. Jules Simmonds, Philippe Simmonds, Emilio Simmonds, ses beaux-frères.

Parmi les personnes qui sont venues s'inscrire sur les registres déposés à l'église, pendant la cérémonie religieuse, nous avons relevé les noms de MM. de Lanessan, ministre de la marine, Fallières, président du Sénat; de Selves, préfet de la Seine; Lépine, préfet de police; Louis Barthou, Brumann, directeur des affaires départementales au ministère de l'intérieur; A. Ribot, Boegner, préfet de Seine-et-Marne; Poirson, préfet de Seine-et-Oise, la plupart des sénateurs et députés des départements d'Ille-et-Vilaine, des Alpes-Maritimes et du Rhône où M. Gabriel Le Roux fut successivement préfet.

L'inhumation a eu lieu au cimetière Montmartre où la famille Simmonds possède un caveau. Selon un désir exprimé par la famille, aucun discours n'a été prononcé.

---

## Les autopsies dans les hôpitaux

A propos du récent incident de l'hôpital Saint-Antoine, le docteur P. Le Gendre, chef de service à l'hôpital Tenon, nous adresse la lettre suivante :

A M. le directeur du *Temps*,

L'opinion publique s'est émue au récit fait par les journaux de l'acte révoltant commis par un garçon d'amphithéâtre, d'un hôpital, qui aurait remplacé par les objets les plus hétéroclites les viscères enlevés à un cadavre. Je lis dans le *Temps* du 1er février que M. le directeur général de l'Assistance publique a prescrit une enquête afin d'établir « les conditions dans lesquelles » les organes manquants ont été enlevés du cadavre et » quel est l'auteur responsable de ce fait... » « et l'en- » quête, assure-t-on à l'Assistance publique, sera con- » duite avec toute la fermeté désirable ». Rien de mieux.

Mais, en annonçant cette enquête, le *Temps* a publié une circulaire récente de M. le directeur général relative à la pratique des autopsies, circulaire qui soulève les plus graves objections. L'occasion est propice pour soumettre au public une question trop souvent mal comprise et qui peut influer gravement sur les progrès de la médecine à Paris. Si les instructions contenues dans la circulaire à laquelle je fais allusion étaient observées à la lettre, désormais les autopsies seraient à peu près inutiles dans nos hôpitaux. Il résulte, en effet, des termes de la circulaire que l'autopsie devrait consister uniquement à ouvrir les cavités du corps, à examiner à l'œil nu les viscères qui y sont contenus et à les remettre en place sur-le-champ. « Toutes les fois, dit la circulaire, que MM. les chefs de service désirent dans un but scientifique enlever un organe ou une pièce anatomique quelconque sur un cadavre », ils devront faire parvenir par l'intermédiaire du directeur de l'hôpital à M. le directeur général « une demande d'autorisation appuyée de motifs précis qui la justifient », et M. le directeur général ajoute « qu'il ne donnera son autorisation que dans des cas tout à fait exceptionnels et très restreints ». Chacun de nous, après avoir lu cette circulaire, s'est frotté les yeux en se demandant si elle était vraiment signée par M. le docteur Napias, membre de l'Académie de médecine.

Que signifierait à notre époque une autopsie dans laquelle on se bornerait à vérifier les rapports et l'aspect des viscères à l'œil nu? Qui ne sait que l'examen des tissus des viscères au microscope, après qu'ils ont été soumis à divers procédés de durcissement, de coupes multipliées et de colorations, permet seul de faire le diagnostic de la plupart des lésions? Or ces recherches réclament plusieurs jours, plusieurs semaines quelquefois. Elles ne peuvent être faites dans le laboratoire que si l'on a prélevé à l'amphithéâtre, au moment de l'autopsie, certains viscères en totalité ou en partie. Si ce prélèvement ne peut être exécuté qu'après demande au directeur général, il faut dès aujourd'hui y renoncer, puisque le temps nécessaire à l'envoi et au retour de cette demande manquerait entre le décès et les obsèques; il faut renoncer à faire désormais à Paris aucune autopsie utile au progrès de la médecine.

En fait, la circulaire en question n'a certainement jamais été observée dans sa teneur libérale et ne peut l'être. Dès lors, pourquoi l'avoir édictée et la porter à la connaissance du public?

Ce que le public doit savoir, c'est que les autopsies, indispensables au progrès de la science, sont faites par les médecins des hôpitaux de Paris avec tout le souci désirable des droits des familles et du respect des morts (l'odieuse inconvenance de quelque garçon d'amphithéâtre alcoolique est un acte isolé, exceptionnel, à flétrir et à punir, voilà tout); mais le public ne doit pas ignorer qu'une autopsie incomplète est inutile et que son intérêt est d'y apporter le moins de restrictions possibles, s'il veut que la médecine continue à progresser dans notre pays comme chez les autres nations civilisées.

Dr P. LE GENDRE.

Nous sommes, comme M. le docteur Le Gendre, d'avis qu'il faut faciliter, dans la plus large mesure possible, les études des internes et externes des hôpitaux; mais encore est-il nécessaire qu'on ne nuise pas par contre-coup à celles des étudiants de la Faculté de médecine. Or, si nous sommes bien renseignés, le doyen de cette Faculté, le docteur Brouardel, se plaint depuis longtemps de ce que les cadavres envoyés à ses deux amphithéâtres sont, pour la plupart, mutilés et impropres à toute étude d'anatomie. Ces plaintes, comme celles du même genre de nombreux membres du conseil de surveillance, dont les professeurs Potain et Lannelongue furent pour beaucoup dans les circulaires que signa, à différentes reprises, et notamment l'année dernière, le directeur de l'Assistance publique : elles avaient pour but de sauvegarder, en ce qui concerne les corps *non réclamés*, les seuls qui aillent aux amphithéâtres, les intérêts des étudiants, en leur permettant les études anatomiques indispensables.

Au surplus, la circulaire incriminée concerne surtout les cadavres *réclamés*, sur lesquels les familles ont un droit absolu. Elle ne fait, en ce qui les concerne, que constater une obligation qu'elle ne crée pas, mais qui a été créée par la loi.

Notons enfin que notre distingué correspondant parle deux fois dans sa lettre d'examen « à l'œil nu » — or la circulaire du directeur de l'Assistance publique ne parle pas d'examen de ce genre. Elle vise seulement, d'après les explications que nous avons recueillies « l'enlèvement définitif d'organes qui ne seraient pas replacés avant l'enterrement ».

# FAITS DIVERS

## LA TEMPÉRATURE

Bureau central météorologique

Lundi 4 février. — La pression reste basse généralement. Une vaste zone inférieure à 755 mm. s'étend sur le nord de la Scandinavie au centre de l'Espagne et une dépression s'est avancée par le nord des îles Féeroe jusque sur le sud de la Norvège (743). Un faible mouvement secondaire existe encore vers la Gascogne.

Le vent est faible ou modéré des régions Nord sur la Manche et la Bretagne; il est variable en Gascogne et souffle de l'est en Provence.

Des neiges et des pluies sont signalées dans le nord et l'ouest du continent; en France elles ont été générales.

La température s'abaisse, excepté dans l'ouest des îles Britanniques et sur nos régions du Sud. Ce matin, le thermomètre marquait — 16° à Haparanda, — 8° à Prague, + 11° à Alger.

On notait — 4° au mont Aigoual, — 13° au pic du Midi.

En France, un temps pluvieux et neigeux est probable avec température dans le voisinage de la normale.

A Paris, hier et ce matin pluvieux.

Moyenne d'hier, 3 février, 2°4, inférieure de 0°6 à la normale.

Depuis hier, midi, température maxima : 2°4; minima de ce matin : 0°5.

A la tour Eiffel : maximum, 1°7; minimum 0°5.

Baromètre à sept heures du matin, 749 mm. 5; stationnaire à midi.

Monte-Carlo. 8 h. matin + 9°, midi + 19°.

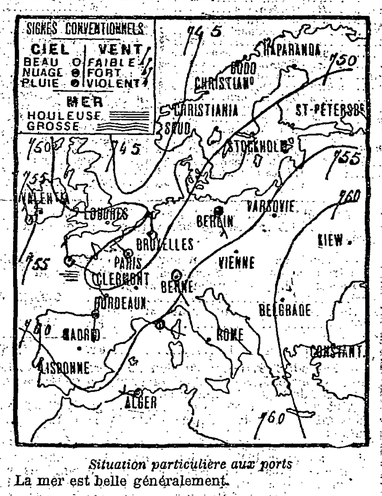


*Situation particulière aux ports*

La mer est belle généralement.

LES MOUVEMENTS D'EROS. — D'après les calculs les plus récents, la planète Eros n'arrivera au point de son orbite le plus voisin de l'orbite de la Terre que le mercredi 6 février. La distance d'Eros au point de notre route céleste défini par cette mesure géométrique n'est que de 25 millions de kilomètres en nombre rond. C'est environ le sixième seulement de la distance de la Terre au Soleil. Malheureusement notre Terre y a passé déjà le 24 janvier. Elle en est éloignée de sa marche pendant onze jours, soit en nombre rond de 40 millions de kilomètres, de sorte que la distance des deux astres sera d'environ 45 millions de kilomètres, un peu moins du tiers de la distance du Soleil.

L'opposition la plus favorable pour déterminer la distance d'Eros sera celle où la Terre et Eros passeront chacune au point favorable et où cette distance des deux orbes sera la plus petite possible, c'est-à-dire lorsque la terre passera près de son aphélie, c'est-à-dire vers la fin de juin, et où Eros passera près de son périhélie dont la position théorique n'est point encore déterminée. C'est probablement dans un grand nombre de siècles que ce phénomène se produira. Son époque n'est pas d'une détermination aisée, car les orbites d'Eros et de la Terre sont toutes deux soumises à des inégalités à longues périodes.

LA GRÈVE DES OUVRIERS TAILLEURS POUR DAMES. — Les ouvriers tailleurs pour dames réclament, depuis quelques mois, la suppression du travail aux pièces et la journée de huit heures avec un minimum de salaire de 10 francs.

Unis en syndicat, ils ont présenté leurs réclamations aux patrons. Quelques-uns d'entre eux leur ont donné satisfaction, mais les grandes maisons de couture leur ont opposé une fin de non-recevoir.

A la suite de cet échec, les ouvriers tailleurs pour dames se sont réunis, hier, à la Bourse du travail et, à la majorité, ont voté l'ordre du jour suivant :

Les ouvriers tailleurs, réunis à la Bourse centrale du travail le dimanche 3 février, à deux heures de l'après-midi, au nombre de 1,200, après avoir discuté les chances de succès de la grève partielle des sept maisons visées, convaincus plus que jamais de la nécessité de cette grève et résolus à la faire aboutir par tous les moyens,

Décident que pas un ouvrier ne devra rentrer dans les ateliers demain matin, qu'une surveillance très active sera faite auprès des maisons visées par les ouvriers eux-mêmes; engagent le conseil de la chambre syndicale à faire le nécessaire, c'est-à-dire des appels aux organisations pour obtenir des secours; invitent la presse socialiste à soutenir avec énergie les travailleurs soulevés contre le despotisme patronal; remercient la citoyenne Bonneviale pour sa chaude parole; se séparent aux cris de : Vive la grève! Vive la solidarité ouvrière!

Les tailleurs pour dames n'ont pas repris, ce matin, leur travail. Mais les directeurs des grandes maisons spéciales de Paris n'ont pas été autrement surpris. Outre qu'ils s'attendaient à la grève de leurs ouvriers, ils n'en éprouvaient, en ce moment, aucune gêne : les quelques ouvriers et ouvrières qui sont venus ce matin dans chaque atelier suffisent amplement à assurer l'exécution des rares travaux. C'est l'époque de morte-saison absolue et, de l'avis du directeur d'une importante maison, que nous avons vu ce matin, si à un autre moment de l'année les patrons eussent été tentés de céder devant l'affluence des commandes, pendant cette période de ralentissement des affaires ils n'ont aucune peine à résister.

La saison ne reprend qu'à la fin de février. D'ici là, disent les directeurs de ces maisons de tailleurs pour dames, on aura le temps d'aviser.

L'un des directeurs nous a dit à ce sujet :

Les sept maisons principales de tailleurs pour dames sont atteintes par cette grève et ont vu ce matin le chiffre des rentrées dans leurs ateliers réduit des trois quarts. Heureusement qu'en ce moment la saison n'est pas encore commencée, que nous venons de terminer nos modèles, et qu'il nous reste une quinzaine de jours au moins avant la reprise des grosses affaires.

Les causes de cette grève sont les suivantes :

Les ouvriers de nos maisons, à peu près tous des hommes, étaient jusqu'ici employés aux pièces et gagnaient avec ce système de 80 à 90 francs par semaine pour un travail de dix à onze heures par jour.

Ces ouvriers pouvaient être classés parmi les mieux rémunérés et leur sort n'était pas des plus pénibles puisqu'un bon tailleur pour dame pouvait, dans nos maisons de Paris, gagner aisément au delà de 300 francs par mois.

Ces ouvriers avisèrent, cependant, que le système en vigueur n'était pas suffisant pour eux, car il les obligeait à travailler pour être payés. Ils décidèrent donc de demander la suppression du travail aux pièces et de réclamer soit le prix de 10 francs par jour avec journée de huit heures, soit encore le payement à l'heure : 1 fr. 25 l'heure, avec maximum de huit heures de travail par jour et, après ces huit heures, 2 fr. 50 l'heure supplémentaire.

Notre chambre syndicale a examiné, dans une réunion qui a eu lieu il y a peu de jours, la réponse à faire à ces revendications que nous estimons sans fondement. Nous avons résolu de repousser ces demandes, à notre avis injustifiées, et de n'accorder aucune concession. Nous croyons, d'une part, que le système actuel est bon, puisqu'il permet à l'ouvrier de gagner assez largement sa vie, tout en nous satisfaisant, de l'autre, que nous trouverons des ouvriers et des ouvrières pour remplacer les grévistes, et cela sans aucune difficulté, puisque nous avons quinze jours devant nous.

Remarquez que ces ouvriers sont étrangers dans la proportion de 90 à 95 pour 100. Pourquoi les ouvriers français laissent-ils à d'autres ce métier rémunérateur et qui conviendrait si bien au bon goût parisien? Peut-être cette crise passagère, amènera-t-elle cet excellent résultat de nous donner, en plus grande quantité des tailleurs français.

D'ailleurs, nous avons la ressource de prendre des femmes. Elles peuvent accomplir la plupart des travaux nécessaires au costume de dames et, en tout cas, deviendront vite aussi habiles que les hommes, si les hommes ne veulent plus être « tailleurs pour dames ». Mais qu'en pensera M. Georges Feydeau?

Les grévistes se réuniront ce soir à la Bourse du travail. Ils paraissent décidés à la résistance et réclament surtout avec énergie la journée de huit heures.

UN DRAME AU COLLÈGE DE FRANCE. — Comme nous l'avons dit hier, Mlle Véra Gelo a été confrontée au Collège de France avec M. Emile Deschanel.

A une heure et demie, M. de Valles, juge d'instruction, accompagné de son greffier et de Me Albert Salmon, avocat de Mlle Véra Gelo, est arrivé au Collège de France. Quelques instants plus tard, un fiacre à quatre places amenait l'inculpée, accompagnée de trois agents de la sûreté.

Mlle Véra Gelo était vêtue d'une robe bleue à brandebourgs blancs, qu'elle portait le jour du drame.

On l'introduisit bientôt dans le salon d'honneur du premier étage, où avaient pris place, autour d'une table, MM. de Valles, Emile Deschanel, Gaston Paris, directeur du Collège de France, Lefranc, secrétaire général et Me Salmon.

Mlle Véra Gelo, interdite, s'arrête sur le seuil de la porte. On la prie de s'asseoir, et, au bout de quelques secondes de silence, M. de Valles prenant la parole, lui dit :

— Reconnaissez-vous en lui l'homme qui vous a outragée?

— Non, répond Mlle Véra Gelo, en fondant en larmes. J'ai été certainement trompée par une grande ressemblance. L'homme qui m'a offensée, et dont j'ai voulu me venger, n'est pas M. Deschanel.

Et, pleurant toujours, Mlle Véra Gelo continue, en s'adressant à M. Deschanel :

— Je vous demande pardon, monsieur le professeur, du mal que je vous ai fait involontairement à vous et aux vôtres. Mais je suis encore plus malheureuse que vous, puisque j'ai blessé ma pauvre amie Zelenine, qui peut-être en mourra.

M. Emile Deschanel est en proie à une vive émotion. Il se lève et s'approche de Mlle Véra Gelo, à laquelle, sur la demande de Me Salmon, il confie sa main. Mlle Véra Gelo, après l'avoir examinée, déclare :

— Oui, je me suis trompée. L'outrage qui m'a été fait l'a été à Genève, dans les premiers jours du mois de juin de l'année dernière. Mon insulteur était un homme un peu plus grand que M. Deschanel, et, à ce qu'il me semble aujourd'hui, il avait l'air plus jeune. Je me souviens nettement qu'il avait un doigt atrophié. Je me souviens aussi qu'il s'est donné à moi comme un personnage. Mais je m'aperçois bien, maintenant, que ce n'était pas M. Deschanel, j'en suis sûre.

L'éminent professeur, M. Gaston Paris, l'avocat de Mlle Véra Gelo adjurent alors la jeune fille de ne pas persister plus longtemps dans son mutisme, au sujet de l'attentat dont elle aurait été victime à Genève.

— Il y a plus de quinze ans, ajoute M. Deschanel, que je ne suis allé dans cette ville. La dernière fois que je m'y suis trouvé, c'était à l'époque de la mort de Michelet. Parlez donc, mademoiselle, et dissipez entièrement tous les doutes.

Mais Mlle Véra Gelo ne veut donner aucun détail sur son aventure et ne cède pas davantage aux prières instantes de son avocat et de M. de Valles. Elle continue à pleurer.

On descend alors dans le vestibule du collège, pour reconstituer le drame. Mlle Véra Gelo est placée près du pilier contre lequel elle était appuyée au moment où elle aperçut M. Deschanel et braqua sur lui son revolver. Un des agents de la sûreté joue le rôle de Mlle Zélenine, et tombe à terre.

Puis un procès-verbal a été rédigé, et les formalités ont été terminées à trois heures et demie.

Mlle Véra Gélo remonte dans le fiacre dont les stores furent baissés. M. Deschanel, quelques instants plus tard, monte en voiture et se rend chez son fils. La porte du Collège de France se referme.

Au dehors, contre la grille, plusieurs journalistes attendent. M. de Valles et son greffier traversent la cour, mais, apercevant les représentants de la presse, ils retournent sur leurs pas et vont sortir par la porte donnant rue Saint-Jacques. A cette pote, le juge d'instruction se trouve de nouveau nez à nez avec les reporters parisiens, qui ont fait le tour du bâtiment et, souriant :

Il n'y a donc pas moyen de vous éviter? dit-il. En réalité, je ne puis rien vous dire de nouveau. Nous piétinons sur place. Véra Gelo a beaucoup pleuré, et elle a déclaré qu'elle s'était trompée en tirant sur M. Deschanel. Mais elle n'a rien voulu dire de plus. Vous voyez donc que nous en sommes toujours au même point et que la confrontation ne nous a guère avancés en ce qui concerne ce qui s'est passé à Genève.

Ce que je puis ajouter, par exemple, c'est que Véra Gelo ne me semble pas du tout atteinte d'aliénation mentale. Elle parle avec une grande lucidité et dit très exactement ce qu'elle veut dire.

Si la confrontation d'hier n'a pas amené de révélations sur l'incident de Genève elle a, en tout cas, mis hors de cause et d'une façon définitive M. Emile Deschanel.

Voici, d'autre part, une lettre adressée à l'éminent professeur par Mlle Zélenine :

Hôtel-Dieu, le 31 janvier.

Monsieur,

Les médecins ne me permettent pas encore la lecture des journaux; mais j'ai appris par « ouï dire » certaines choses qui m'indignent et contre lesquelles je tiens à protester immédiatement avec la dernière énergie.

Je suis profondément convaincue — contrairement à ce qu'on prétend — que vous n'êtes pour rien dans la triste affaire de ma malheureuse amie; qu'il y a eu une erreur de personne; je suis pleine de sentiments respectueux pour vous; je suis heureuse d'avoir pu être utile à un homme comme vous.

Quant à mon amie, Mlle Gelo, elle me prie, dans sa dernière lettre, de vous « demander pardon en son nom »; elle reconnaît donc son erreur.

Je passe sous silence d'autres insinuations, tantôt ridicules, tantôt odieuses. Je regrette qu'on a (*sic*) profité de cet incident pour causer des ennuis à vous et à votre famille.

Je suis si indignée que j'écris ces lignes malgré la fatigue. Vous pouvez rendre cette lettre publique, si vous le croirez (*sic*) utile.

Hommage respectueux à Mme Deschanel; mes remerciements à M. Paul Deschanel pour ses magnifiques fleurs.

Agréez, monsieur, l'assurance de ma haute considération.

ALEXANDRINE ZÉLENINE.

M. Deschanel a tenu à garder l'original de cette lettre et en a remis une copie à M. de Valles, qui l'a fait figurer au dossier.

UNE GRÈVE D'OUVRIÈRES A IVRY. — Un certain nombre d'ouvriers employés par la Compagnie générale des lampes à incandescence; dont les ateliers sont situés à Ivry-sur-Seine, se sont joints aux ouvrières dont nous avons annoncé hier la grève.

Dans la crainte que des troubles se produisent, la préfecture de police a envoyé à Ivry des gardiens de la paix et des gendarmes.

Ce matin, à sept heures, ces forces de police gardaient l'entrée des ateliers, situés rue Franklin. Le maire, M. Roussel, était présent, ainsi que le commissaire de police, M. Boussard.

Un groupe d'environ 150 ouvrières s'est présenté, afin de huer les ouvriers et les ouvrières qui pénétreraient dans l'usine. La gendarmerie a dispersé les grévistes qui, accompagnées de M. Roussel, se sont rendues à la mairie où elles ont tenu une réunion.

M. Coutant, député socialiste d'Ivry, quoique souffrant d'une laryngite, est venu conférer avec les grévistes et a offert ses services pour aplanir le conflit. Il a l'intention de demander une entrevue au directeur de la compagnie.

UNE CRISE COMMERCIALE vient d'éclater dans la région d'Arras, à la suite de spéculations sur les huiles de lin. Le *Petit Journal* donne sur cette affaire les indications suivantes :

On parle avec beaucoup d'insistance et de détails, dans le monde du commerce, d'un krach formidable qui vient de se produire sur le marché des huiles de lin, atteignant une quinzaine de gros négociants ou fabricants de la région, pour une somme qui s'élèverait, dit-on, à une dizaine de millions.

A Arras, on cite tout haut les noms de quatre ou cinq négociants frappés par cette catastrophe commerciale.

Voici quelle serait la cause de cette débâcle :

Depuis quelques temps, les huiles de lin subissaient des fluctuations de cours qui pouvaient laisser espérer un gain facile; il se forma alors deux syndicats, l'un à la baisse, l'autre à la hausse. Une lutte s'engagea entre les deux syndicats, lutte qui devait fatalement amener la ruine de l'une des deux parties. Ce furent les haussiers qui succombèrent. Tandis que leur syndicat accaparait toute la production, les baissiers fournissaient quand même un stock provenant des magasins généraux de Paris. Ce stock qui était, il y a un mois, — si mes chiffres sont exacts, — de 200,000 tonnes est aujourd'hui de 800,000 et les haussiers ont leurs magasins remplis jusqu'au faîte.

Dans ces conditions, le marché s'est alourdi sérieusement il y a huit jours et les cours ont fléchi de 78 à 54 francs, cours d'hier. Plusieurs négociants vont déposer leur bilan; l'un deux est atteint pour un million.

---

## INFORMATIONS DIVERSES

— La chasse présidentielle qui a clôturé la saison, hier, à Rambouillet, a eu de brillants résultats, malgré le mauvais temps. Le président de la République et ses invités, parmi lesquels se trouvait le président du conseil, ont chassé sous la pluie de midi à quatre heures. Au tableau : 100 faisans et 300 lapins.

— Hier, a eu lieu, au Salon des Familles, sous la présidence du garde des sceaux, ministre de la justice, le banquet annuel des membres de l'association philomathique.

A l'issue de ce banquet, les distinctions suivantes ont été remises par M. Monis, au nom du gouvernement : Rosette d'officier de l'instruction publique : M. Léonce Darras, président fondateur de l'association philomathique; palmes académiques : M. Marc Roger, professeur à l'association; Mérite agricole : M. Martin, inspecteur de l'enseignement primaire, membre d'honneur de l'association.

— Pour les vacances des jours gras, le Club alpin français a organisé deux excursions :

1° Gournay-Dieppe-Tréport-Eu-Abbeville-Amiens. — Départ le lundi 18 février de la gare Saint-Lazare à 8 h. 10 matin. — Retour le mardi 19 février à Paris (Nord) à 10 h. 26 soir. — Prix tout compris : 26 fr. 50.

2° Tours-Chinon-Saumur-Angers. — Départ le dimanche 17 février de la gare du quai d'Orsay à 11 heures soir. — Retour le mardi à 11 h. 19 soir. — Prix tout compris : 39 francs.

Pour ces deux voyages les inscriptions et les versements seront reçus 30, rue du Bac, jusqu'au jeudi 14 février.

— La Société française de sauvetage (section du 11e arrondissement), qui, au mois de novembre dernier, sous la direction du docteur Peyré, créait des cours publics et gratuits, va inaugurer une série de grandes conférences dont la première sera donnée à la salle des fêtes de la mairie du 11e arrondissement jeudi prochain, à huit heures du soir. Elle aura pour titre : « l'Alcoolisme et la dégénérescence sociale »; elle sera faite par le docteur Legrain, président de la Ligue antialcoolique, et présidée par M. Siegfried, ancien ministre.

# NÉCROLOGIE

Ce matin ont eu lieu, à Notre-Dame-de-Grâce de Passy, les obsèques de M. Eugène Asse, ancien rédacteur au *Moniteur universel*, attaché à la Bibliothèque nationale. M. Asse était un érudit.

En dehors de sa collaboration assidue et remarquée au *Moniteur*, il a publié : *Lettres portugaises*, avec les réponses, *Lettres de Mlle Aissé*; *Mlle de Lespinasse et la marquise du Deffant*; *Lettres